



**SYNTHÈSE**

© CODIFAB & FBF

Année publication : 2024

Version 1

# Résistance à la glissance des platelages bois



*Crédits photos : FCBA*

Réalisé par :



INSTITUT  
TECHNOLOGIQUE

Financé par :



**CODIFAB**  
Développement des Industries Françaises  
de l'Ameublement et du Bois

# RÉALISATION



L'Institut Technologique FCBA (Forêt Cellulose Bois-Construction Ameublement), a pour mission de promouvoir le progrès technique, participer à l'amélioration de la performance et à la garantie de la qualité dans l'industrie. Son champ d'action couvre l'ensemble des industries de la sylviculture, de la pâte à papier, de l'exploitation forestière, de la scierie, de l'emballage, de la charpente, de la menuiserie, de la préservation du bois, des panneaux dérivés du bois et de l'ameublement. FCBA propose également ses services et compétences auprès de divers fournisseurs de ces secteurs d'activité. Pour en savoir plus : [www.fcba.fr](http://www.fcba.fr)

# FINANCEMENT



Le CODIFAB, Comité Professionnel de Développement des Industries Françaises de l'Ameublement et du Bois, a pour mission de conduire et financer, par le produit de la Taxe Affectée, des actions d'intérêt général en faveur des fabricants français de l'ameublement (meubles et aménagements) et du bois (menuiseries, charpentes, panneaux, bois lamellé, CLT, ossature bois, ...). Le CODIFAB fédère et rassemble 4200 PME/ETI et plus de 15000 artisans, représentés par leurs organisations professionnelles:



Les actions collectives ont pour objectif d'accompagner les entreprises de création, de production et de commercialisation par : une meilleure diffusion de l'innovation et des nouvelles technologies, l'adaptation aux besoins du marché et aux normes environnementales, la promotion, le développement international, la formation, et par toute étude ou initiative présentant un intérêt pour l'ensemble de la profession.

Pour en savoir plus : [www.codifab.fr](http://www.codifab.fr)



France Bois Forêt est l'interprofession nationale de la filière forêt-bois. Créée le 8 décembre 2004 sous l'égide du ministère de l'Agriculture en charge des Forêts, elle fédère les organisations professionnelles de la filière et est reconnue comme interlocutrice par les pouvoirs publics sur les sujets forêt-bois. En concertation avec ses 24 organisations membres, France Bois Forêt met en œuvre des actions collectives de communication et de promotion de la forêt française et des usages du bois, de recherche, d'innovation et de développement.

Pour en savoir plus : [www.franceboisforet.fr](http://www.franceboisforet.fr)



# OBJECTIF ET CONTEXTE

## SYNTHESE / Résistance à la glissance des platelages bois

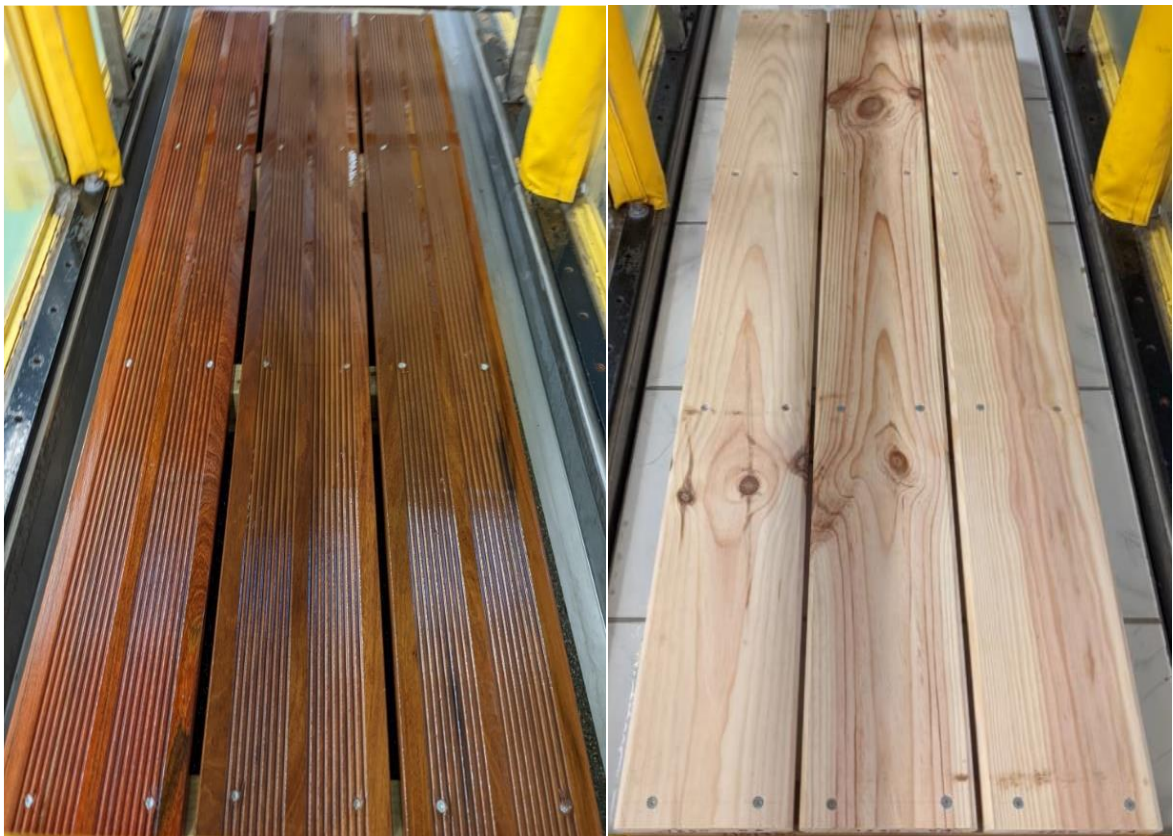
La présente étude cherche à obtenir un classement en résistance à la glissance pour un ensemble pertinent de systèmes de platelage bois.

Une évolution normative est apparue récemment concernant la limitation du niveau de glissance dans le domaine des platelages bois.

La norme française de classement des locaux fixant des exigences de performances en matière de glissance en fonction de typologies de locaux ou de zones extérieures, NF P 05-011, jusqu'alors destinée à certains revêtements, a élargi son champ d'application. Les revêtements de sol en bois, parquets et platelages, peuvent désormais être évalués par le biais de cette norme.

En effet, depuis août 2019, les platelages peuvent être évalués (vis-à-vis de leur compatibilité avec des types de locaux) via la norme NF P 05-011 « Revêtements de sol – Classement des locaux en fonction de leur résistance à la glissance », qui, pour les types de Locaux qui nous intéressent, se fonde exclusivement sur l'essai selon la méthode B (plan incliné) de la norme NF EN 16165.

L'objectif principal de ce projet pour les platelages est d'obtenir une proposition de Classement conventionnel de résistance à la glissance pour les platelages conformes au NF DTU 51-4.





# PRINCIPAUX RÉSULTATS

L'étude montre que les systèmes testés présentent des résultats d'essais selon les annexes A et B de NF EN 16165 très uniformes, quelle que soit l'essence de bois : le Pin représentatif des essences résineuses de la norme NF B 54-040, le Chêne représentatif des feuillus à grain hétérogène (plutôt indigène) de la norme NF B 54-040, et l'Ipé représentatif des feuillus tropicaux, et quel que soit le parement, lisse ou rainuré RC ou RD.

L'étude montre que les systèmes testés présentent des résultats de classement PN et PC identiques selon NF P05-011, classement basé sur les essais selon NF EN 16165, annexe A pour le classement PN et annexe B pour le classement PC.

Il s'agit de classements identiques, quelle que soit l'essence de bois et le profil de la face supérieure (plat lisse, plat rainuré RC ou RD, bombé lisse jusqu'à un rayon de courbure de 638 mm) :

- PN 24 pour le classement pieds nus,
- PC 20 pour le classement pieds chaussés.

L'étude de veille permet de souligner, que le classement PN 24 est le meilleur classement pieds nus, et qu'il est par ailleurs possible d'obtenir un classement pieds chaussés encore supérieur à PC 20 par l'utilisation de certaines solutions notamment de systèmes anti-dérapants rapportés.

Les classements obtenus dans le cadre de ce projet sont donc des classements à minima, tout fabricant de lame de platelage a la possibilité d'améliorer encore la résistance à la glissance de ses lames, et de proposer un classement de résistance à la glissance meilleur par des essais sur le profil de lame concerné avec système rapporté.

Des lames avec systèmes d'inserts en résine avec charges minérales rapportées permettent de présenter des caractéristiques améliorées de résistance à la glissance, de classement PC 27 à minima.

Il y a lieu de s'assurer de la durabilité de tenue dans le temps de ces systèmes d'inserts, ceci afin de s'assurer de la durabilité intrinsèque des lames de platelage ainsi que de la pérennité de leur résistance à la glissance.



Classements identiques à minima, quelle que soit l'essence de bois et le profil de la face supérieure (plat lisse, plat rainuré RC ou RD, bombé lisse jusqu'à un rayon de courbure de 638 mm) :

- PN 24 pour le classement pieds nus,
- PC 20 pour le classement pieds chaussés.

Valorisation envisagée Présentation de l'étude auprès de la commission de normalisation NF DTU 51-4 Travaux de bâtiment - Platelages extérieurs en bois, afin de proposer des classements conventionnels de résistance à la glissance des platelages dans le NF DTU en cours de révision.

Accès aux résultats complets de cette étude :

[www.codifab.fr](http://www.codifab.fr)

[www.fcba.fr](http://www.fcba.fr)

Pour aller plus loin :

Liens vers d'autres études